

N°824

7 Oct.. 2020
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Journalistes réduits au silence

La Ligue des droits de l'Homme a décidé d'engager un recours devant le Conseil d'État à l'encontre du « nouveau schéma du maintien de l'ordre » préparé par Darmanin. Elle considère que ce schéma porte atteinte à la liberté de la presse, d'observation, la liberté individuelle et à la liberté de manifester.

Les entraves, les risques judiciaires, les blessures que supportent les journalistes qui couvrent les manifestations sociales depuis des années sont une atteinte inacceptable à la liberté de la presse, à la démocratie. Si la nouvelle doctrine du maintien de l'ordre portée par Darmanin entre en vigueur, les journalistes ne pourront plus continuer de couvrir les manifestations sans être inquiétés par les forces de l'ordre.

Le film documentaire « Un pays qui se tient sage » sorti le 30 septembre, en est un vibrant témoignage. Devant la protestation de quelque 40 sociétés de journalistes et des syndicats de la profession, le Ministre de l'Intérieur plaide le « malentendu », sans rassurer.

Le secrétaire général de la CGT qui a affirmé : « *Il faut que les journalistes puissent faire leur métier [...], il y a besoin de témoins neutres, ce sont les journalistes.* ».

Darmanin veut exiger des journalistes qu'ils demandent la permission de travailler en s'accréditant. Plus grave, il propose des « exercices conjoints » entre forces de police et journalistes pour que les uns et les autres se comprennent. Le gouvernement veut faire des affaires sans témoins, sans contestation. La France risque de continuer de dégringoler dans le classement international des atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

C'est pourquoi la CGT et le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) ont, également, déposé un recours en urgence devant le Conseil d'État. **L'audience est prévue le 16 octobre 2020.**



Branche Poste

Les cadres se défendent

Et si les difficultés croissantes vécues sur le terrain dépendaient, entre autres, des arrêts maladies des encadrants.

Encadrants, souvent mis en fonction sans formation ni tutorat, qui doivent supporter l'exercice opposant les directives hiérarchiques souvent déconnectées de la réalité et le souhait du manager de mettre l'humain au centre du quotidien. Les injonctions contradictoires se multipliant, les tâches des encadrants se compliquent, mettant en péril la qualité de service, accentuant les tensions inutiles en oubliant l'importance du bien travailler ensemble.

Les cadres opérationnels espèrent une reconnaissance de leur investissement, qu'ils n'obtiennent ni par la part variable qui, pour 50% d'entre eux, atteint à peine 500€/an ni dans des négociations salariales 2020 décevantes.... Exigeons de vraies avancées pour nos conditions de travail et une réelle reconnaissance.

100% du salaire !

La Poste propose le 17/09, 8 jours après les nouvelles mesures du gouvernement, un avenant à l'accord sur l'indemnisation des périodes d'éloignement liées au COVID du 01/09 au 31/10.

Ce 3ème accord signé par la CGT, maintient le 100% du salaire pour tous les postiers. L'avenant intègre la garde d'enfants de moins de 16 ans ou handicapés pour absence ou fermeture de structure ou cas contact.

Il est modifié grâce à la CGT et rétroactif pour éviter aux postiers de perdre des congés pour la garde de leurs enfants.

En août la CGT, seule organisation syndicale, avait alerté sur ces fermetures, et a porté l'ASA éviction pour tous, rendant inutile le chômage partiel mais La Poste a refusé, gardant la situation des salariés incertaine.

Sans anticipation et axée sur ses finances, que fera La Poste à compter du 1^{er} novembre ?

La CGT est prête pour en discuter dès maintenant.

Branche Télécoms

La 5G, parlons-en

L'attribution des licences du nouveau réseau mobile 5G aura coûté la bagatelle de 2,8 Mds d'€ aux opérateurs. Cette nouvelle technologie traverse des enjeux bien plus larges que la nécessité de supporter la croissance exponentielle des débits data mobile (+50%/an) et le développement de multiples nouveaux usages (usine 4.0, de la e-santé, de la ville intelligente, de l'Agri tech, de la science, de la sécurité, des jeux en mobilité et demain du véhicule autonome) rendue possible par un temps de latence quasi nul.

Tous ces usages sont du marketing. La crise sanitaire et le confinement imposent un aménagement du territoire égalitaire face au numérique (fixe, mobile 5G) pour l'accès à la communication pour toutes et tous. Mettre fin au zone sans accès ni fibre ni mobile 4G et probablement 5G. Elle montre la nécessité que s'ouvre un débat sur l'utilisation des nouvelles technologies du numérique, leurs impacts sur nos vies, leur utilité sociale, leur empreinte carbone.....

Des réductions pour tous !

La CGT est signataire de l'accord sur la restauration collective à Orange, afin de maintenir la solidarité sur tout le territoire.

En effet, la gestion mutualisée permet aux plus gros restaurants de soutenir financièrement les plus petits afin que l'ensemble du personnel puisse manger dans tous les restaurants pour un même coût.

La non adhésion des CSEE de SCE et OFS écartent les salariés d'accéder à un prix subventionné aux restaurants. La position dogmatique de la CFE/CGC, majoritaire dans ces 2 CSEE, basée sur la fausse bonne idée de pouvoir choisir entre tickets restaurant et restauration collective occulte les réalités du quotidien. En effet, la restauration privée demande à la fois du temps, un budget conséquent et des restaurants en nombre suffisant. Food truck et autres sandwicheries sont attractifs l'été mais un peu moins tous les jours et l'hiver. Aujourd'hui, le mécontentement des salariés est bien réel.

FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Échos

Les Pap Chap déterminés

Patriotisme industriel et protection de l'environnement, 2 concepts prêchés par le gouvernement...

La papeterie de la Chapelle Darblay symbolise toute l'ambivalence de ce discours : en pointe dans le recyclage papier, l'usine dégage des bénéfices, mais le groupe UPM transfère la production en Angleterre. Mobilisés, les 288 salariés licenciés, avec leur syndicat CGT et la population élaborent un projet industriel viable et éco-protecteur et obtiennent qu'une commission préfectorale réunisse leur filière pro, les services de l'État et de la région, ainsi que des élus du 76.

La manifestation organisée le 1^{er} juillet à Paris pour défendre leur dossier auprès de Bercy a engendré une mission à l'Assemblée pour étudier le recyclage des papiers graphiques.

Santé

Un décret inacceptable

Le 30 juin dernier, le gouvernement annonçait un projet de décret permettant une indemnisation large et automatique pour le personnel médical atteint du Covid 19 et des procédures simplifiées pour le reste des travailleurs.

Le décret publié le 15 septembre est une véritable usine à gaz pour faire reconnaître cette affection au Covid 19 comme maladie professionnelle. Il s'agit là d'un dispositif discriminatoire pour tous les salarié·e·s ayant contracté le virus dans le cadre du travail.

Elles et ils devront faire face à un véritable parcours du combattant pour tenter de faire reconnaître leurs droits devant une commission d'experts.

Pour la CGT, chaque travailleur qui a contracté la maladie au travail ou en allant au travail doit bénéficier automatiquement d'une juste réparation, quel que soit son métier. Le gouvernement doit revoir sa copie !

Relocaliser, une urgence !

Le gouvernement, ambitieux, sous 3 ans, de reproduire, conditionner et distribuer du paracétamol. Pour la CGT, la France doit reprendre la maîtrise des chaînes de production des médicaments et intégrer les chaînes industrielles pharmaceutiques dans un pôle de santé public.

La crise sanitaire du Covid-19 a mis en avant, de manière parfois dramatique, notre niveau de dépendance vis-à-vis de l'extérieur mais surtout notre méconnaissance totale des chaînes de fabrication des médicaments dont nous avons besoin.

Les logiques financières ne sont pas une réponse à des enjeux de société aussi importants que le médicament et la santé ! Il s'agit de reprendre la maîtrise de ce dont nous avons besoin pour nos soins.

International

Libérations immédiates !

Les élections nationales se profilant en Côte d'Ivoire, le président actuel, Alassane Ouattara, décide de se présenter pour une 3^e fois à la présidence du pays contrairement à ce que l'autorise la constitution. Dès cette annonce, Edith Pulchérie Gbalet de la CISL-Dignité et suppléante au Conseil Général de la CSI lance un mot d'ordre de protestation contre ce 3^e mandat.

Suite aux manifestations de masse d'Août dernier et à la répression sanglante du pouvoir (une douzaine de morts dans le pays) la camarade est licenciée et placée en prison sans jugement comme d'autres manifestants.

La CGT dénonce ces arrestations arbitraires et cette répression violente des manifestants et exige leur libération et leur réintégration dans leur poste et leur emploi.

La CGT défendra toujours les camarades africains face à la répression, les arrestations, les violences policières et la criminalisation des activités syndicales.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Des moyens pour la recherche !

À l'heure où s'ouvrent à l'Assemblée Nationale les débats sur le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), la CGT prend à contre-pied la position du gouvernement.

Elle revendique la construction d'un cadre législatif fort et une importante revalorisation du budget alloué à la recherche publique afin de donner à celle-ci les moyens juridiques et financiers à la hauteur de son importance dans l'économie française.

Un budget atteignant au minimum 1% du PIB permettrait de réaliser des embauches et d'augmenter les salaires dans ce domaine où les niveaux de rémunérations sont indignes. Concentrés entre les mains des grands organismes de recherche et d'enseignement supérieur, ces moyens publics seraient utilisés à des objectifs sociaux et environnementaux.

Santé et Environnement

Sur les rails c'est mieux !

Le 1^{er} Ministre a présenté, début septembre, un énième plan de relance pour le fret ferroviaire, le 6^{ème} en vingt ans !

Il s'appuie encore une fois sur une stratégie libérale : accroissement de la subvention à l'activité et réduction des « coûts » de la SNCF.

Le manque d'investissements dégrade l'offre existante. En 2007, lors du Grenelle de l'environnement, l'Etat s'était engagé à atteindre 25% du transport ferroviaire de marchandises d'ici à 2022. Non seulement l'objectif n'a pas été atteint, mais la part du ferroviaire a diminué dans le transport des marchandises, elle atteignait péniblement 10% en 2016. Le transport routier pollue 20 fois plus sans parler des autres nuisances.

La CGT Cheminots lance une campagne avec 13 « révolutions » pour développer le fret. Il s'agit de faire vivre une alternative à la destruction programmée du fret. L'avenir de la planète en dépend.

Lubrizol, ma santé d'abord !

Un an après l'incendie de l'usine Lubrizol, une manifestation a eu lieu à Rouen, le 26 septembre dernier, pour dénoncer le manque de transparence de l'État et de sanctions envers les entreprises qui ne sont pas en règle.

Le Ministère de la Transition Écologique annonce 50% de contrôle en plus d'ici 2022. Mais organiser des contrôles de qualité nécessite de renforcer les moyens humains des services de l'État et de les rendre indépendants du pouvoir politique et préfectoral, car en 15 ans le nombre de contrôle des sites industriels classés a été divisé par deux.

Présente à Rouen, la CGT a proposé le rétablissement des CHSCT, l'interdiction de la sous traitance dans les industries à risque, l'obligation de supprimer les toitures amiantées et le renforcement du traitement pénal des infractions.

Égalité

Obligatoire et rémunéré à 100%

En juillet 2021, suite au rapport de la Commission des 1000 premiers jours prévoyant un congé paternité de 9 semaines dans l'intérêt du développement de l'enfant, le congé paternité passera de 14 (3J+11J) à 28 jours dont 7 obligatoirement pris, à l'instar du congé de maternité (8 semaines obligatoires sur les 16).

Le caractère facultatif de ce congé encore minimaliste quant à sa durée est emblématique de la conception patriarcale du rôle du père dans notre société et explique les inégalités de prises de congés entre pères (88% pour les CDI et 48% pour les CDD).

La CGT revendique des congés obligatoires rémunérés à 100%, pour la naissance de 10 jours et pour la paternité de 4 mois fractionnables.

Cette mesure devrait être entérinée via la prochaine loi de financement de la Sécurité Sociale mais avec quel financement ?